

Conseil Municipal du 22 novembre 2010

Compte-Rendu Sommaire

Etaients présents : BIC Vincent, BONAVENTURE Alain, BONAZZI Roger, CHATELAIN Patrick, CLARY Bernard, DELETRAZ Julien, DURET Chantal, EMIN Bernard, MARTINOD Christian, MARTINOD Marie-Christine, MATHIEU Frédéric, RAFFORT Lionel, ROTHAN Gabrielle, TERRIER Jean-Luc, THOLLON Béatrice.

Madame Gabrielle ROTHAN est désignée secrétaire de séance.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance publique du 11 octobre 2010.

1) Finances – Budget annexe de l'eau 2010 – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de procéder à l'opération suivante afin de répondre à ses obligations comptables, l'article 1641 présentant un solde débiteur :

Section Investissement - Dépenses

| Chapitre/Article | Intitulé | DM |
|------------------|--------------------------------------|---------|
| 16- 1641 | Remboursement Emprunts | + 240 € |
| 23 - 2315 | Installations matériels et outillage | - 240 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE à l'unanimité** la Décision Modificative n°1 du budget annexe de l'Eau telle que décrite ci-dessus.

2) Taxe Locale d'Urbanisme – Demande de remise de pénalités de retard

La Trésorerie de Rumilly a adressé en mairie une demande de remise de pénalités de retard pour laquelle le Comptable du Trésor a émis un avis motivé favorable.

Le montant s'élève à 109.50 €.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **EMET à l'unanimité** un avis favorable à cette demande de remise de pénalités.

3) Forêt communale – Approbation du plan d'aménagement 2010-2024

Le précédent plan pluriannuel de gestion de la forêt communale de Villaz, d'une surface totale de 182,79 hectares, a pris fin en 2009.

Afin de définir les orientations de gestion de cette forêt pour les 15 prochaines années, l'ONF a dressé un inventaire des peuplements forestiers.

En tenant compte des résultats de cet inventaire, l'ONF a proposé des objectifs de gestion pour la période 2010-2024. Ceux-ci se déclinent en rapport avec les 4 rôles majeurs joués par les milieux forestiers : production de bois, protection contre les risques naturels, environnement et biodiversité, paysage et accueil du public.

Concernant le premier, l'ONF souligne que les prochaines années correspondront à une phase indispensable de régénération de la forêt et que la production de bois devra au cours de la période d'application du plan être limitée à environ 330 m³/an (contre 1000m³/an réalisés en moyenne au cours du précédent plan).

La diminution des recettes correspondant à cette baisse de production (10 000 €/an, déduction faite des frais d'exploitation) ne permettra pas de couvrir l'ensemble des travaux d'entretien nécessaires du patrimoine forestier (travaux sylvicoles et infrastructures techniques liées à l'exploitation/entretien) estimés à 16 200 €/an.

Dans ce contexte et au-delà de l'entretien indispensable des sentiers pédestres (d'un montant estimé à 5 000 €/an), les actions proposées en matière d'accueil du public, conformément aux souhaits exprimés par la commune, sont les suivantes :

- Valorisation du sentier des cascades,
- Réhabilitation du parcours sportif du Varday, (la gestion du bois du Varday a été confiée à l'ONF en 2009)
- Agrandissement et signalétique du parking du Bois Brûlé.

Etant entendu que ces trois actions d'accueil du public seront développées, en tout ou partie, sous réserve des capacités financières de la commune et des possibilités de subventions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APROUVE à l'unanimité** le plan d'aménagement de la forêt communale de Villaz proposé par l'ONF pour la période 2010-2024, en vertu de l'article L 143-1 du Code Forestier, ainsi que les orientations de gestion préconisées au cours de la période, sous forme d'une série unique de production et d'accueil du public, dans une logique de protection des milieux et de valorisation de la biodiversité.

4) Zone d'activités de la Filière – Secteur des Grands Bois – Etude d'aménagement – Lancement de la consultation

Monsieur le maire rappelle la volonté de la commune de réaliser une opération d'extension du secteur des Grands Bois dans la zone d'activités de la Filière.

Dans le cadre de ce projet, il s'avère aujourd'hui nécessaire de lancer une étude afin de définir un parti d'aménagement respectueux de l'environnement et adapté à l'accueil des activités. Pour ce faire, la commune souhaite s'associer les compétences d'une équipe pluridisciplinaire « urbaniste-paysagiste-écologue » dont les missions seront de proposer plusieurs schémas d'aménagement mais également des préconisations en matière d'architecture et d'intégration paysagère, l'ensemble de ces missions faisant l'objet d'un lot n°1.

Aussi, et afin d'entrevoir les possibilités d'aménagements de ce secteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à lancer une consultation relative à cette étude et à signer l'ensemble des pièces relatives à cette consultation.

5) Zone d'activités de la Filière – Secteur des Grands Bois – Etudes VRD - Maîtrise d'oeuvre – Lancement de la consultation

Monsieur le maire rappelle la volonté de la commune de réaliser une opération d'extension du secteur des Grands Bois dans la zone d'activités de la Filière.

Dans le cadre de ce projet, la commune souhaite s'associer, en complément des compétences d'une équipe pluridisciplinaire « urbaniste-paysagiste-écologue » chargée de définir un parti d'aménagement respectueux de l'environnement et adapté à l'accueil des activités, les compétences d'un bureau d'étude « Voirie et Réseaux Divers (VRD) – Espaces Verts et géotechnicien » pour lequel il est prévu :

- Une tranche ferme dans laquelle ce dernier, en liaison avec l'équipe « Urbaniste-Paysagiste-Ecologue », devra concevoir et chiffrer les éléments techniques nécessaires à l'opération
- Une tranche conditionnelle qui sera liée à la décision communale de lancer la phase opérationnelle de l'aménagement de l'extension de cette zone jusqu'à la phase de réception desdits travaux.

L'ensemble de ces missions fera l'objet d'un lot n°2.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à lancer, d'une part, une consultation de maîtrise d'oeuvre pour l'étude des VRD et le chiffrage subséquent relatifs à l'aménagement de l'extension du secteur des Grands Bois dans la zone d'activités de la Filière et, d'autre part, à signer les documents relatifs à cette consultation.